

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 24 septembre 2018 à 20h00, à la Mairie.

Convocations envoyées : le 4 septembre 2018

Affichage : le 4 septembre 2018

Présents : 9 membres

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre septembre à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel LE TALLEC, Maire.

Présents : Michel LE TALLEC ; Dominique RIBIERRE ; Olivier LE CAM ; Frédérique CAMOIT ; Jean-Claude BERGERON ; Dorine LEGRAND ; Nathalie DARTUIS ; Agnès GAUDEL HULIN ; et Mélissandre RIBIERRE

Absents excusés : Matthieu CHARBONNIER ; ; René RICOUL, Michel ETERNOT, Olivier THERET et Patricia ANDRIEU

Pouvoir : Matthieu CHARBONNIER donne pouvoir à Michel LE TALLEC
René RICOUL donne pouvoir à Dominique RIBIERRE
Michel ETERNOT donne pouvoir à Olivier LE CAM
Patricia ANDRIEU donne pouvoir à Jean-Claude BERGERON

Monsieur Olivier THERET a rédigé un pouvoir en faveur de Monsieur Olivier LE CAM mais celui-ci étant déjà titulaire d'un pouvoir, ce dernier est caduc.

Désignation d'une secrétaire de séance : **Frédérique CAMOIT**

Le compte-rendu du procès-verbal du 18 juin 2018 n'appelle aucune observation.

Monsieur le Maire sollicite l'ajout de trois points à l'ordre du jour Contrat PEC ; Commission élection et Décision modificative respectivement mis en point 8 9 et 10. L'Ordre du jour est approuvé par le Conseil municipal.

1. CONTRAT ESPACES VERTS 2019

Monsieur LE CAM a sollicité plusieurs sociétés pour le contrat d'entretien des espaces verts.

L'entreprise DURAND, actuellement titulaire du contrat propose ses services pour un montant de 16 800 € HT/ AN avec un engagement de deux ans. Le Conseil municipal regrette l'état des caniveaux qui ne donne pas entière satisfaction. Un rappel sera fait à l'entrepreneur.

La société DG PAYSAGE propose un devis à hauteur de 16 965 € HT/AN.

Afin de ne pas prendre de décision à la hâte, les devis sont mis à la disposition des conseillers municipaux et une décision sera prise au prochain conseil.

Des devis supplémentaires sont présentés pour l'abattage de l'If de la mairie : 345 € HT ; l'élagage des arbres rue de Caumont pour 1 225 € HT et l'abattage du chêne à l'entrée du Coudray pour 845 €.

Une demande de devis devra également être faite auprès de l'autre entreprise, à toute fin d'équité.

Madame RIBIERRE rappelle qu'un devis doit être demandé pour le noisetier pris dans les fils rue principale.

Par ailleurs, Monsieur LE CAM annonce l'intervention prochaine de la Communauté de communes Thelloise accompagnée de la société COLAS, titulaire des marchés de voirie pour proposer un devis concernant le bitume arraché par un semi-remorque rue du pâtis.

Madame GAUDEL-HULIN rappelle l'obligation d'entretien des trottoirs par les administrés et souhaite qu'un rappel à l'ordre soit réalisé.

2. SE 60

2.1 RAPPORT D'ACTIVITE SE60

Le Syndicat d'Energie de l'Oise (SE 60), conformément à l'article L 5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales a transmis son rapport d'activités 2017. Celui-ci est présenté au Conseil. Ce dernier en prend acte.

Monsieur BERGERON interroge Monsieur le Maire sur les compteurs LINKY. Monsieur le Maire rappelle le vote du 12 septembre 2017 contre l'installation de ce type d'installation.

2.2 Appel à projet 2018

Notre commune a transféré au SE60 la compétence Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (MDE/EnR.). La commune bénéficie d'un état des lieux énergétiques gratuit de son patrimoine bâti. Pour ce faire, le SE60 lance un appel à projet de rénovation énergétique. Les dossiers doivent être déposés avant le 26 octobre 2018.

Le Conseil décide de ne pas en bénéficier pour 2019.

3. ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire relate la réunion qui s'est tenue dans les locaux de la Communauté de communes Thelloise le jeudi 20 septembre dernier. Il indique que la communauté n'a pas voté la reprise des comptes pourtant transférés par délibération du conseil municipal en date du 19 septembre 2017 suite à l'arrêté du Préfet du 17 juin 2017.

En commun accord, la Communauté et la commune adresseront au Préfet de l'Oise une lettre demandant si le transfert inclut bien l'assainissement non collectif et donc l'assainissement du Coudray sur Thelle.

Par ailleurs, l'amortissement comptable des assainissements n'a pas été réalisé. Ce qui engendre un déficit d'investissement important. Sur conseil du trésorier de Neuilly en Thelle et sur demande de la Communauté de communes, le Conseil municipal est amené à se prononcer sur une durée d'amortissement.

Madame Méliandre RIBIERRE rappelle que le transfert a été voté à l'unanimité par le Conseil municipal en date 27 mars 2018.

Nous attendons donc les commentaires du Préfet suite au courrier commun avec la communauté de communes Thelloise.

4. URBANISME

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des nouveaux permis de construire ont été déposés.

Par ailleurs, il souhaite revenir sur le PLU. Une délibération portant sur une simple demande a été prise le 2 juin 2017 (délibération n° 30/2017). Or, cette modification ne reprend que des erreurs d'écriture. Monsieur le Maire propose une « révision » du PLU qui permettrait de modifier des zones et de numéros de parcelles. Le Conseil municipal ne souhaite pas modifier les zones AUm pour ne pas dénaturer l'espace.

Le Coût de la révision s'élève à 7 500 € HT. Madame CAMOIT propose une réunion de la commission « révision du PLU » créée par délibération n° 46/2016 le 18 juillet 2016 avant de prendre une décision.

5. COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

5.1 Modification des Statuts, Prise de compétence « Organisation de la mobilité » et Instauration du versement transport urbain (VTU)

Le 3 juillet dernier, La Communauté de communes nous a adressé un courrier stipulant qu'au cours de la séance du 25 juin 2018, le conseil Communautaire a autorisé le Président à modifier les statuts de cette dernière concernant la compétence « Organisation de la mobilité » et a voté le taux du Versement Transport Urbain (VTU) à 060% de la masse salariale qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Conformément à l'article L.5211-17 et L. 5211-20 du Code Général des collectivités Territoriales, le Conseil doit être consulté.

Le Conseil Municipal approuve la modification des Statuts de la Communauté de communes concernant la compétence transport. Cette compétence « organisation de la mobilité » devient une compétence facultative de la Communauté de commune à partir du 1^{er} janvier 2019.

Par ailleurs, Monsieur LE CAM propose que Madame RIBIERRE lui succède en tant que Conseiller communautaire suppléant auprès de la Communauté de communes Thelloise.

6. ETUDE DE DEVIS

SE 60 extension BT/RT rue de la grande mare

Deux maisons en construction sont situées aux abords du château d'eau. Lors du dépôt des permis de construire, la commune a inscrit l'article L 332-15 afin que la réalisation et le financement des travaux électriques soient à la charge des futurs acquéreurs.

Or, le montant des travaux étant supérieur à la prévision des acquéreurs Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le vote concernant « la prise en charge financière des travaux des réseaux électrique et télécom, réalisés par SE 60 ». Le montant porte sur 8 593.13 €. Monsieur le Maire assure que les frais engagés seront remboursés par le biais de la taxe d'aménagement de 10 % portant sur les travaux de réseaux.

Le conseil municipal s'est prononcé à **10 VOIX POUR ; 4 VOIX CONTRE** : (Messieurs Olivier LE CAM, le pouvoir de Michel ETERNOT, Jean-Claude BERGERON et le pouvoir de Madame Patricia ANDRIEU) ; **AUCUNE ABSTENTION** n'est requise.

La prise en charge du réseau ainsi présentée est votée.

Devis SE 60 Sécurisation BT/EP AERIEN

Madame Dominique RIBIERRE annonce la sécurisation des fils nus prise en charge gratuitement par le SE 60 situés rue Principale, rue du Bois de houx, Rue de Noé et rue du Tunnel. Parallèlement à cela, le SE 60 propose un devis de 8 806,61 € pour procéder également aux changements des 25 candélabres.

Le Conseil municipal, accepte la proposition financière et inscrit au budget communal de l'année 2019.

Devis

Une pompe de relevage est tombée en panne mais la Communauté de Communes Thelloise ne veut pas la prendre en charge considérant que les pompes sont à la charge des administrés.

Monsieur le Maire décide de prendre en charge le remplacement de celle-ci. Cependant, un problème subsiste du côté de l'alimentation extérieure. Un devis complémentaire est présenté pour un montant de 964,64 €. Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil pour prendre en charge cette dépense non prévue au budget. Une décision modificative est donc prise. Restera le problème du boîtier de commande qui pourrait être endommagé. Le conseil donne son accord pour son remplacement éventuel.

Par ailleurs, une deuxième pompe présente une anomalie dont le remplacement s'avère également nécessaire.

Le Conseil municipal au vu des informations fournies accepte la prise en charge financière concernant l'achat de 2 pompes et des travaux électriques nécessaires.

Prélèvement à la source – PASRAU

Un contrat de service est présenté entre Berger Levraut et la commune concernant la mise en place du prélèvement à la source.

Son tarif est en corrélation avec le nombre d'agent. Notre structure ayant moins de 10 agents son montant se lève à 33,15 € HT / AN avec un engagement sur 36 mois.

Abonnement à la Lettre du Maire Rural

L'abonnement à la lettre du Maire Rural arrive à échéance. Ce soutien d'information est important. Sur proposition du Maire, *le Conseil municipal accepte sa reconduction pour 233,10 € HT.*

7. FETES ET CEREMONIES

Repas des Anciens : jeudi 27 septembre 2018- Sur le thème de l'Automne – 37 convives sont attendus.

Halloween : mercredi 31 octobre 2018 – Le périscolaire a besoin de 3 bénévoles pour assurer la sécurité des enfants lors du défilé dans les rues du Coudray.

11 novembre 2018 : à 9h00 Commémoration de la 1^{ère} guerre avec remise d'un diplôme.

MARCHE DE NOEL : 24 et 25 novembre 2018. De nombreux désistement dû à l'absence de grilles d'exposition. Le Grand chapiteau a été réservé pour une semaine seulement. Des bénévoles au montage seraient les bienvenus.

Un tableau sera à compléter afin de recenser les bénévoles tout au long de cette période.

La banderole doit être faite. Monsieur le Maire propose à Madame GAUDEL-HULIN de s'en charger.

Crèche Vivante : Monsieur LE CAM précise qu'il ne pourra pas tenir son rôle de leader cette année.
Monsieur le Maire propose que la crèche soit annulée.

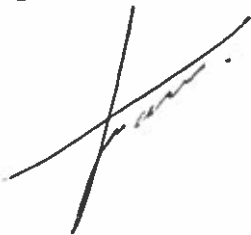
Sur cette déclaration Monsieur Olivier LE CAM quitte la séance à 23h35.

NOËL DES ENFANTS : Des devis pour louer une calèche seront sollicités.

*Mesdames Mélissandre RIBIERRE et Nathalie DARTUIS
quittent à leur tour la séance à 23h36 au vu de l'heure tardive.*

Le quorum n'étant plus atteint, Monsieur le Maire lève la séance à 23h37.

Signature du Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping strokes, including a prominent vertical line and a diagonal line crossing it.

Signature du Secrétaire de séance

Nom	Emargements
Michel LE TALLEC, Maire	
Dominique RIBIERRE, 1 ^{ère} Adjointe	
Olivier LE CAM, 2 ^{ème} Adjoint	
Frédérique CAMOIT, 4 ^{ème} Adjointe	
Matthieu CHARBONNIER	Excusé
Jean-Claude BERGERON	
René RICOUL	
Michel ETERNOT	Excusé
Dorine LEGRAND	
Olivier THERET	Excusé
Nathalie DARTUIS	
Agnès GAUDEL HULIN	
Patricia ANDRIEU	Excusée
Mélissandre RIBIERRE	